

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 29 (1937)
Heft: 3

Artikel: Le problème de l'intérêt
Autor: Rikli, Erika
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Etat dispose naturellement de beaucoup d'autres moyens encore pour agir sur l'approvisionnement de l'économie en capitaux et sur la formation de l'intérêt. Un domaine important, à cet égard, est celui de la politique financière, en particulier la politique d'émission, de même d'ailleurs aussi que la politique de crédit de la Banque nationale et que la politique monétaire. Mais cela nous entraînerait trop loin que d'aborder tous ces problèmes dans le cadre du présent article.

Le problème de l'intérêt.

Par *Erika Rikli*.

Pour la majeure partie de la population active le revenu constitue la contre-partie du travail, en d'autres termes, la rémunération de ce travail. Tel est le cas, du moins, des salariés, c'est-à-dire des personnes dont l'activité s'exerce en vertu d'un contrat de travail. Celles, au contraire, qui sont indépendantes tirent leur revenu de l'activité d'une entreprise, qu'il s'agisse d'une maison de commerce, d'une fabrique, d'un petit établissement artisanal ou d'une exploitation agricole. Cette rente commerciale peut également être considérée, dans sa majeure partie, comme produit du travail, car le revenu net d'un artisan ou d'un petit commerçant représente pour l'intéressé la rémunération de son travail. La situation est la même pour l'agriculteur. En définitive, il n'y a que peu d'individus qui perçoivent un revenu régulier sans avoir à le gagner par leur travail: ce sont les rentiers. Leurs revenus à eux découlent de l'investissement de leur fortune et peuvent se présenter sous forme de dividendes, d'intérêts hypothécaires et d'autres rentes du même ordre qui, toutes, constituent ce qu'on appelle le revenu du capital. S'il existe relativement peu de rentiers « absolus », c'est-à-dire de personnes vivant exclusivement du revenu de leur fortune, bon nombre d'individus perçoivent, à côté de la rémunération de leur travail, une rente plus ou moins élevée, découlant par exemple d'intérêts sur des comptes d'épargne.

Etant donné que l'intérêt est une des formes multiples du revenu, le problème de l'intérêt constitue un des aspects de la question de la répartition. En d'autres termes, on est amené, à son propos, à se poser la question de savoir comment se répartit le produit global de la production et quelle part en revient respectivement au travail et au capital.

La théorie de l'intérêt a déjà suscité pas mal de controverses parmi les économistes. Deux questions, surtout, ont été débattues: en premier lieu la justification du fait qu'à côté du travail, le capi-

tal participe également à la répartition du revenu de la production; en second lieu la question de savoir sur quoi l'intérêt est payé. La plupart des théoriciens se sont surtout efforcés de démontrer

la légitimité et la nécessité de l'intérêt.

On sait qu'au cours des siècles passés, singulièrement au moyen âge, le prêt à intérêt était vivement combattu et, de fait, interdit par l'Eglise. Mais en dépit des décrets ecclésiastiques et des interdictions légales, on ne réussit jamais à faire disparaître complètement la pratique de l'intérêt. Les économistes continuèrent d'ailleurs à justifier cette pratique et à la déclarer légitime.

Etant donné que le prêt d'une somme d'argent implique pour le prêteur la renonciation à la jouissance présente de cet argent, les économistes énoncèrent la thèse que l'intérêt représente l'indemnité due pour cette abstention d'une consommation immédiate. Leur théorie, comme sous le nom de théorie de l'abstinence, a été, à juste titre, attaquée de divers côtés, car pour le possesseur d'une somme d'argent le prêt de cette somme ne constitue pas, dans la règle, une « privation » sensible de consommation.

Aux yeux d'un autre groupe d'économistes, l'intérêt constitue, d'ailleurs à tort, un dédommagement pour une prestation de travail. La rémunération de l'activité que constitue la gestion du capital doit être considérée comme salaire et éliminée dans le calcul; seul doit entrer en ligne de compte l'intérêt ne dérivant pas d'un travail. Une autre variante de la théorie précitée, dite « théorie du travail », considère l'intérêt comme la récompense de la fonction économique de la capitalisation et du placement de fonds. On aborde ici un important aspect de tout le problème de l'intérêt. L'épargne, le placement de capitaux d'épargne au lieu de leur consommation immédiate, présentent un intérêt essentiel pour la continuation et l'extension de la production. Mais, à lui seul, ce fait ne paraît pas constituer une justification suffisante de la théorie de l'intérêt.

A côté de la théorie de la jouissance, qui définit un peu obscurément l'intérêt de dédommagement dû pour l'utilisation du capital — la « jouissance » étant considérée comme un facteur de la production au même titre que la terre et que le travail —, la théorie du choix dans le temps (time preference) s'est répandue au cours des dernières années. Cette théorie procède du raisonnement suivant: un bien présent est préféré à un bien à venir, parce que l'homme sous-estime les besoins futurs, ne les connaît pas encore ou ne veut pas y songer. Etant donné que le prêteur diffère sa consommation et la reporte sur l'avenir, il convient, d'après la théorie précitée, de le dédommager de la différence marginale qui existe entre un bien présent et un bien futur. Quelque ingénieuse qu'elle soit, cette définition n'est guère convaincante, car il n'est pas exact

qu'une consommation immédiate soit toujours préférée à une consommation future.

Il semble bien que la théorie la plus proche du véritable problème est celle qui se fonde non point sur le principe d'une consommation différée, mais sur celui de la renonciation, de la part du prêteur, au revenu que lui procurerait le capital prêté s'il le gérait lui-même, c'est ainsi, par exemple, qu'au cours des siècles passés déjà, la théorie dite de la « fructification », faisait ressortir qu'il y avait lieu de dédommager le prêteur, faute de quoi il investirait lui-même son argent dans l'agriculture et en retirerait une rente foncière. Cette théorie, elle aussi, est fautive, car la rente foncière, conçue comme revenu particulier des meilleurs propriétaires fonciers, ne peut pas être invoquée pour expliquer un revenu de caractère général. Pourtant, il y a dans cette théorie une idée importante: c'est que l'argent permet d'acquérir des biens. A la différence des théories précédemment analysées et qui envisagent le problème surtout sous l'angle du prêteur, cette théorie-ci trouve donc son point de départ dans la production. On en arrive ainsi à la deuxième question que suscite la théorie de l'intérêt: celle de savoir

sur quoi l'intérêt est payé.

Les théoriciens de la productivité avaient cru trouver la réponse à cette question dans le fait qu'avec l'aide du capital, considéré comme moyen de production, il est possible de produire davantage que sans capital. Si même ce fait est incontestable, il ne suffit pas à expliquer pourquoi les biens additionnels produits grâce aux moyens de production, doivent nécessairement être attribués au capital sous forme de revenus. De plus, l'intérêt est certainement moins élevé que le volume des produits additionnels.

C'est sur une voie quelque peu différente que s'est engagée la théorie socialiste de l'intérêt, en établissant, plus nettement que les autres théories, la corrélation entre l'intérêt et tout le problème de la répartition des revenus. Etant donné que la pratique de l'intérêt est tout à fait généralisée et qu'en dehors de l'intérêt seule la rémunération du travail peut être considérée comme un revenu général, on peut en déduire que c'est la rémunération du travail qui fait les frais de l'intérêt. L'intérêt aurait donc pour origine une pression exercée sur les salaires, d'où le nom « théorie de l'exploitation ». Sur les détails de cette théorie, ses divers tenants diffèrent d'opinion. Marx élabora, pour l'expliquer, sa théorie de la plus-value. D'autres économistes procèdent, dans leur justification de cette théorie, des progrès techniques ou de l'existence, à la suite de l'accroissement rapide de la population, d'une armée de chômeurs qui exerce une pression sur les salaires. La concurrence aiguë entre employeurs et la pléthore de travailleurs constituent, aux yeux de ces économistes, la véritable raison d'être de l'intérêt. Cette théorie répond d'une manière satisfaisante à la question de

savoir sur quoi l'intérêt est payé, mais elle est trop unilatérale pour résoudre tout le problème de l'intérêt. Ces lacunes apparaissent fort clairement si on essaye de l'appliquer à la question suivante :

doit-il y avoir un intérêt sur le capital?

En effet, si l'intérêt s'expliquait exclusivement par la pression exercée sur les salaires, on pourrait concevoir qu'une contre-pression, une hausse des salaires, suffirait pour supprimer complètement l'intérêt. Mais on se heurterait ici à de sérieuses difficultés. Actuellement le taux de l'intérêt est fonction de la relation, sur le marché des capitaux, entre offre et demande. On le constate très clairement pour peu qu'on observe les courants que suit le capital dans ses migrations internationales, car le capital se dirige toujours vers le lieu où il est assuré de trouver l'intérêt le plus élevé. Il est vrai que le capital tient aussi compte du risque: c'est ainsi, par exemple, qu'à l'heure présente, en dépit du taux élevé d'intérêt, il n'entre pas de capital étranger en Allemagne. Si, par une hausse massive des salaires dans une industrie déterminée, on provoque une diminution de la part afférente au capital, les capitalistes retireront leur argent de cette industrie et rechercheront pour lui un placement plus lucratif. Une baisse importante et généralisée du taux d'intérêt sur toute l'étendue d'un territoire risque de provoquer un exode du capital et, partant, une pénurie d'argent et une hausse immédiate du taux d'intérêt. Or la pénurie d'argent équivaut à une diminution de la production et entraîne des licenciements de travailleurs, la constitution d'une nouvelle « réserve » de chômeurs, pour aboutir finalement à une pression redoublée sur les salaires. Nous ne voulons nullement affirmer par là qu'il est exclu de réduire, par le jeu d'une hausse des salaires, la part de revenus du capital; nous pensons, au contraire, qu'une politique appropriée de salaires est susceptible de provoquer une répartition plus équitable des revenus. Mais on doit reconnaître que, dans une économie capitaliste comportant une libre circulation des capitaux, il est impossible d'aboutir par ce moyen à une élimination complète de l'intérêt.

La question se présente d'une façon quelque peu différente dans le cadre fermé d'une économie planée. Cependant, là encore, il importe d'assurer une suffisante formation de capitaux d'épargne, car pour développer la production et pour en améliorer la technique, l'épargne, c'est-à-dire l'accumulation d'une consommation différée, constitue un instrument indispensable. Sans doute, une économie dirigée pourrait-elle se permettre de substituer l'épargne forcée à l'épargne spontanée, par le moyen, par exemple, d'une politique de fixation des prix ou par des impôts dont le produit servirait à financer la production. Cette procédure serait d'ailleurs concevable sans dommage majeur pour l'économie.

L'épargne ne serait plus, de cette manière, chose facultative, et ne serait plus régie par les désirs et les besoins individuels, mais bien par une volonté imposée. Mais même ainsi, l'épargne spontanée ne disparaîtrait pas entièrement, car l'individu ressentira toujours la nécessité de mettre quelque chose de côté en vue de ses loisirs ou pour se prémunir contre les risques de la maladie et de l'âge.

Si aucun intérêt n'était servi sur ces dépôts d'épargne, on courrait le risque de voir l'argent se détourner des activités productives et s'enfouir dans les bas de laine. Il serait, au contraire, extrêmement souhaitable de mobiliser ces capitaux d'épargne en vue de la production, en les attirant par un intérêt qui pourrait, il est vrai, être sensiblement moins élevé que celui qui est actuellement pratiqué. Car plus est important le volume de l'épargne spontanée, moins il est nécessaire d'appliquer l'épargne forcée.

Ainsi donc il semble que si, théoriquement, l'abolition complète de l'intérêt peut se concevoir, elle n'est guère réalisable en pratique. L'U. R. S. S. elle-même n'a pas réalisé la suppression totale de l'intérêt. Mais ceci ne résoud pas la question de la répartition de l'intérêt, sur laquelle la politique d'impôts, en particulier, fournit des moyens d'action.

Le développement du marché des capitaux et du taux d'intérêt.

Le taux de l'intérêt dépend dans une large mesure du rapport de l'offre à la demande de capitaux. On le constate aisément à la manière dont, en période de demande active de capitaux, le taux d'intérêt tend à s'élever, alors qu'aux époques de dépression il est généralement plus bas. Avant de décrire les fluctuations du taux d'intérêt, nous croyons, par conséquent, utile d'analyser les conditions qui prévalent en Suisse sur le marché des capitaux.

L'offre de capitaux.

On ne dispose pas de données certaines sur le montant des besoins globaux de capitaux ni sur celui des dépôts d'épargne, étant donné qu'un grand nombre d'opérations de crédit échappent à la statistique. Mais il existe au moins des indications sur certaines opérations de crédit, d'où l'on peut tirer des conclusions relatives à la situation générale du marché du travail.

Dans la mesure où les opérations de crédit se font par l'intermédiaire des banques, on est renseigné par la statistique bancaire sur les avoirs d'épargne et sur les autres dépôts en banque. A ces capitaux d'épargne, au sens étroit du terme, il y a lieu d'ajouter les sommes reçues par les banques en contre-partie des obligations de caisse émises par elles. Le tableau ci-dessous fournit des indications sur les fluctuations de ces trois catégories de crédit: